

(1)

(N^o 124.)

—

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 MARS 1857.

EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

PROPOSITION.

Je demande qu'il plaise à la Chambre de nommer une commission chargée de constater les résultats de l'expérience accomplie par l'administration, en obtenant provisoirement, depuis 1835, l'exploitation des chemins de fer, afin de savoir s'il y a lieu de lui conférer indéfiniment ce pouvoir en stipulant des garanties, ou bien si l'intérêt du pays demande la fusion des chemins de fer concédés avec ceux de l'État, en leur donnant une existence sociale, sous le patronage du Gouvernement, et de présenter des conclusions à la Chambre.

Cette commission n'aurait droit à aucun jeton de présence.

B^o DE MAN D'ATTENRODE.
